

**VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020**

1) RECETTES

A - DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES

B - DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

C - LOCATION DE SALLES COMMUNALES

1- ESPACE JULES FERRY

2- ESPACE LECLERC

3- SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918

D - CIMETIERES ET COLUMBARIUM

1- CONCESSIONS

2- COLUMBARIUM

3- DIVERS

E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (GENETIERES et ALAÏ)

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

1- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

2- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

3- ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1- TARIFS HORAIRES PAR EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2- TARIFS HORAIRES POUR LES AUTRES UTILISATEURS

3- AFFICHAGE SPONSORS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

G - MEDIATHEQUE

H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM

1- GENERALITES

2- LOCATION POUR SPECTACLES, CONFERENCES, REUNIONS, COCKTAILS

3- LOCATION POUR LES SALONS OU CONGRES

4- LOCATION POUR EXPOSITIONS

I - TARIFS LOCATION MOBILIER

J - ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES PARUTIONS MUNICIPALES

1- 2ème et 3ème PAGE DE COUVERTURE

2- PAGE INTERIEURE

K - RESTAURATION SCOLAIRE

2) DEPENSES

A - CHEQUES - FAMILLE

VILLE DE TASSIN LA
DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

	2018	2019
<u>NON ABONNES :</u>		
Droit de place par mètre linéaire	2,50 €	2,50 €
Branchement EDF		
Par marché		
De 0 à 10 Ampères	2,50 €	2,50 €
De 10 à 16 Ampères	3,20 €	3,20 €
Plus de 16 Ampères	5,00 €	5,00 €
Remarque : le trimestre compte 13 semaines (52 / 4 = 13)		
<u>ABONNES</u>		
Cartes trimestrielles		
Pour 2 mètres linéaires	27,00 €	27,00 €
Branchement EDF pour abonnés	32,00 €	32,00 €
<u>MARCHE DES PEINTRES :</u>		
Le 1er dimanche du mois de mars à décembre, par mois	50,00 €	50,00 €

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

DU DOMAINE PUBLIC

Toutes les surfaces sont arrondies à l'unité supérieure

Prix € 2018	Prix € 2019
----------------	----------------

REGLEMENT DU DROIT FIXE POUR TOUS TYPES D'OCCUPATION (hors déménagements, expositions artistiques ou associatives sans point de vente)			
Autorisation d'occupation du domaine public	Droit Fixe	27,00	27,00

SUPPLEMENT SI OCCUPATION DE STATIONNEMENT PAYANT			
Supplément pour zone de stationnement neutralisée (par tranche de 10m ²)	10m ² / jour	3,00	3,00

TARIFS APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A USAGE DES CHANTIERS			
Installation de chantier supérieure à 3 mois	Droit Fixe	100,00	100,00
Emprise chantier (camion, grue, benne, bungalow, dépôt, tranchée, échafaudage...)			
/ jour (jusqu'à 3 jours)	m ² / jour	2,00	2,00
/ sem à partir du 4ème jour	m ² / sem	6,00	6,00
<i>Toute semaine entamée est dûe à partir du 4ème jour</i>			

TARIF APPLICABLE EN SUPPLEMENT POUR LES OCCUPATIONS A TITRE COMMERCIAL			
Droits semestriels (demande à renouveler chaque semestre)			
Terrasses, étalages	m ²	15,60	15,60
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propreté)	à l'unité	30,00	30,00
Droits annuels (demande à renouveler chaque année)			
Terrasses, étalages	m ²	30,00	30,00
Chevalets et supports commerciaux à l'unité (Présentoirs de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propreté)	à l'unité	58,00	58,00
Redevance des taxis (place = 10m ²)	Droit Fixe		
Stationnement transport de fonds	/ place	430,00	430,00
Utilisation d'un support communal pour réseaux (usage public)	/ points		
Utilisation d'un support communal pour réseaux (usage privé)	/ points		
Droits occasionnels			
Expositions artistiques ou associatives sans point de vente			GRATUIT
Expositions artistiques ou associatives avec point de vente, en dehors des manifestations organisées par les conseils de quartier et l'UCAPL, labélisées par la commune	/jour	10,00	10,00
Expositions, Etalages et chevalets commerciaux	m ² / jour	2,20	2,20
Carrousel et manège	Droit variable	10% du CA HT	10% du CA HT

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

Zone rouge		<i>Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 4h</i>									
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	240		
Px 2016 en €	30 minutes gratuites	/	1	/		/	/	2,5			
Px 2017 en €	30 minutes gratuites	/	1	/		/	/	2,5			
Px 2018 en €	30 minutes gratuites	/	1	/		/	/	2,5	35		
Px 2019 en €	30 minutes gratuites	/	1	/		/	/	2,5	35		
<i>Montants découposables calculés par horodateur</i>										Montant forfaitaire	

Zone verte		<i>Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 8h</i>											
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	135	180	210	240	480
Px 2016 en €	30 minutes gratuites	/	0,5	/		/	/	1,5	/	2,5	/	3,5	
Px 2017 en €	30 minutes gratuites	/	0,5	/		/	/	1,5	/	2,5	/	3,5	
Px 2018 en €	30 minutes gratuites	/	0,5	/		/	/	1,5	/	2,5	/	3,5	35
Px 2019 en €	30 minutes gratuites	/	0,5	/		/	/	1,5	/	2,5	/	3,5	35
<i>Montants découposables calculés par horodateur</i>													Montant forfaitaire

Zone jaune		<i>Payante de 8h30 à 12h30/14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00)</i>			
Temps en h	1/2 h	5h	8,5h	9h	
Px 2016 en €	0	2,5	5		
Px 2017 en €	0	2,5	5		
Px 2018 en €	0	2,5	5		35
Px 2019 en €	0	2,5	5		35
<i>Tarifs forfaitaires (non découposables)</i>					

Tarifs résident		
2016 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an	56 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an	56 € par trimestre
2018 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an	56 € par trimestre
2019 - Carte valable sur les zones vertes et et jaunes	200 € par an	56 € par trimestre

Tarifs professions mobiles		
2016 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an	
2017 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an	
2018 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an	
2019 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an	

Tarifs longue durée		
2016 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an	100 € par trimestre
2017 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an	100 € par trimestre
2018 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an	100 € par trimestre
2019 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an	100 € par trimestre

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

1 - ESPACE JULES FERRY

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

Salle concernée	Particuliers, Sociétés, Régies <i>(ayant en gestion une copropriété sur la commune)</i>		Associations Tassilunoises 1 gratuité annuelle dans une salle <i>(soit salle de réunion, soit salle des familles)</i>	
	2018	2019	2018	2019
Salle de réunion	100 € / demi-journée	100 € / demi-journée	100 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier 100 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs	100 € / demi-journée pour les événements générant des recettes type loto, vide grenier 100 € / demi-journée pour les autres types d'événements non lucratifs
Salle des familles	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier 110 € / jour 160 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs	Uniquement le week-end 220 € / jour 320 € / week-end événements générant des recettes : loto, vide grenier 110 € / jour 160 € / week-end pour les autres types d'événements non lucratifs
Salle de réunion + salle des familles réunies	Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end	Uniquement le week-end 350 € / jour 650 € / week-end		
Ecole de musique de Tassin Salles louées uniquement avec accord de l'EMT et de façon tout à fait exceptionnel 1) salle de 30 places 2) salle de 80 places	36 € / demi-journée ou soirée 95 € / demi-journée ou soirée	36 € / demi-journée ou soirée 95 € / demi-journée ou soirée		

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	50 €
Caution des badges permanents pour les salles municipales	15 €
Caution	150 €

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

SALLE	Association Loi 1901 de la commune	Associations extérieures Loi 1901 et associations Loi 1901 de Tassin la Demi-Lune qui font financer l'activité par les participants TARIFS POUR 4H*	
		2018	2019
Occupation : 19 personnes maximum SALLE LAMARTINE SALLE BAUDELAIRE SALLE BALZAC	Gratuit	25 €	25 €
Occupation : 59 personnes maximum SALLE PAGNOL	Gratuit	70 €	70 €
Occupation : 100 personnes maximum SALLE MOLIERE	Gratuit	120 €	120 €

* Chaque tranche de 4h commencée est due.

La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et de nettoyage.

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

SALLE DE L'ORANGERIE - AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Chaque salle est louée selon les disponibilités. La location est autorisée pour les associations de Tassin la Demi-Lune ou les particuliers de Tassin La Demi-Lune exclusivement.

	TARIF 2018	TARIF 2019
Salle de l'Orangerie	Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end	Week-end et jour férié 100 € / jour 150 € / week-end

Modifications possibles de ces horaires lors des périodes de vacances scolaires avec disponibilité à partir du samedi matin.
La location de la salle comprend le temps d'installation, de rangement et nettoyage.

Forfait prestation de nettoyage si la salle n'est pas rendue en état	50 €
Caution	100 €

Tarifs modifiés en 2019

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

1 - CONCESSIONS

Un emplacement de trois places pour 2 m².

Durée	Tarifs TTC 2018			Tarifs TTC 2019		
	au m ²	concession 2m ²	concession 4m ²	au m ²	concession 2m ²	concession 4m ²
15 ans	145 €	290 €	580 €	150 €	300 €	600 €
30 ans	316 €	632 €	1 264 €	320 €	640 €	1 280 €
50 ans	805 €	1 610 €	3 220 €	810 €	1 620 €	3 240 €

2 - COLUMBARIUM

Une case de trois places.

Durée	Tarifs TTC 20178	Tarifs TTC 2019
	1 case	1 case
15 ans	440 €	450 €
30 ans	1 000 €	1 010 €

3 - DIVERS

	Tarif TTC 2018	Tarif TTC 2019
Séjour au caveau provisoire, par jour et par cercueil	15 €	15 €
Vacation funéraire (délibération du 4 février 2009)	20 €	/
Caveau d'occasion 2 m ²	500 €	500 €
Caveau d'occasion 4 m ²	900 €	900 €
Caveau d'occasion 6 m ²	1 300 €	1 300 €

Tarifs modifiés en 2019

E - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS & ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

1 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

1°) Modalités des tarifs

Ils tiennent compte du domicile familial (Tassin la Demi-Lune ou autre) et des ressources des foyers (le dernier avis d'imposition, une attestation de paiement et/ou de quotient CAF pourront être demandés).

Seront également considérées comme résidents Tassilunois les personnes ayant une entreprise à Tassin la Demi-Lune.

Sauf exception notifiée à l'inscription, les tarifs des activités comprennent :

- les activités
- l'encadrement qualifié
- les transports

1.1°) Tarifs à la journée des accueils de loisirs

Quotient familial (CAF)	QF1	QF2	QF3	QF4
	de 0 à 400 €	de 401 à 800 €	de 801 à 1200 €	supérieur à 1200 €
Domicilié à Tassin la Demi-Lune	10 €□	14€□	18 €□	22 €□
Non domicilié à Tassin la Demi-Lune	14 €□	18€□	22 €□	26€□

Réduction pour plusieurs enfants d'une même famille inscrits lors d'une même période de vacances :

10 % pour 2 inscrits, 15 % pour 3 inscrits ou plus.

Réduction de 10 % pour une semaine de 5 jours consécutifs d'inscription

(cumulable avec la réduction pour plusieurs inscrits)

Accueil du matin et du soir : 1.80 euros/heure

1.2°) Calcul du quotient familial CAF

Le calcul du quotient familial CAF se fait de la manière suivante:

Revenus imposables de l'année (- abattements sociaux) / 12 / nombre de parts

2°) Paiements acceptés

Sont acceptés le paiement par carte de crédit (uniquement pour le paiement en ligne), par chèque bancaire, chèques vacances (ANCV), chèques Famille (instaurés par la ville) et les paiements en espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

3°) Annulation des activités de loisirs et remboursements aux familles

Le remboursement aux familles se fera conformément au Règlement Intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

4°) Documents à fournir pour une inscription

Les pièces à fournir sont présentées dans le Règlement Intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de Tassin La Demi-Lune.

2 - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

1°) Tarifs et modalités de paiement

Tarif unique

L'inscription à l'Ecole municipale des Sports (activité multisports les mercredis après-midi) est de **90 €** avec une possibilité de paiement en une ou deux fois.

2°) Paiements acceptés

Sont acceptés le paiement par chèques bancaires, chèques vacances (ANCV), chèques famille, espèces.

Est également acceptée la participation des comités d'entreprises. Une facture sera produite pour que la famille bénéficiaire puisse solliciter son comité d'entreprise.

3°) Annulation d'inscription et remboursement aux familles

Le remboursement aux familles se fera conformément au règlement intérieur de l'Ecole municipale des Sports de Tassin la Demi-Lune.

4°) Documents à fournir pour une inscription

La participation nécessite la fourniture de divers documents et n'est effective qu'à la réception de l'ensemble de ceux-ci : la fiche sanitaire à compléter et à signer.

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- la fiche d'inscription à compléter et à signer,
- la fiche sanitaire de liaison

3 - ACCUEIL INFORMATION JEUNESSE

1°) Conditions d'accès

Etre inscrit à l'Accueil Information Jeunesse :

- remplir la fiche d'inscription annuelle avec l'autorisation parentale
- lire et approuver le Règlement Intérieur et la charte de l'Accueil Information Jeunesse

2°) Modes de règlement

Chèques bancaires et espèces

3°) Tarifs

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE *	
Connexions à internet	
11 - 25 ans	gratuit
26 ans et plus	2 € / heure
Impression	
photocopies N&B A4	0,10 € l'unité
ACTIONS JEUNESSE *	
Ateliers-Conférences-Expositions	gratuit
Chantiers Jeunes Bénévoles	gratuit

*sur inscription auprès de l'Accueil Information Jeunesse

F - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Définitions

Installation sportive : lieux où sont implantés un ou plusieurs équipements.

Équipement sportif : surfaces permettant, à elles seules, la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques et/ou sportives.

Listes des installations et équipements sportifs de la commune.

Installations sportives	Types d'équipements sportifs
Stade Dubot	Grand terrain synthétique de football
	Petit terrain synthétique de football
	Piste d'athlétisme et aire de lancer de poids
	Terrain multisport
Stade du Sauze	Grand terrain
	Petit terrain
	Terrain multisport
	Aires de lancer (javelot, marteau/disque)
	Court de tennis 1
	Court de tennis 2
	Court de tennis 3
Court de tennis 4	
Gymnase des Genétières	Salle A
	Salle B
	Aire de jeux
Gymnase des Croisettes	Aire de jeux
<i>Stade Basset</i>	<i>terrain multisport</i>

1. Tarifs horaires

1. A Tarifs horaires par équipement sportif (hors terrains de tennis)

Utilisateurs	Tarifs horaires	
	Tassin	Hors Tassin
Associations, ligues et fédérations sportives, écoles maternelles et élémentaires	Gratuit	14 € / équipement sportif de gymnase
		6 € / équipement sportif de stade
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	40 € / équipement sportif de gymnase	50 € / équipement sportif de gymnase
	20 € / équipement sportif de stade	30 € / équipement sportif de stade
<i>Etablissements scolaires du secondaire</i>	<i>14 €/équipement sportif de gymnase 6€/équipement sportif stade</i>	<i>14 €/équipement sportif de gymnase 6€/équipement sportif stade</i>

1. B Tarif horaire par terrain de tennis

Utilisateurs	Tarifs horaires
	Courts non-couverts
Tassin la Demi-Lune	
clubs, ligues et fédérations sportives	Gratuit
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	8 €
Hors-Tassin la Demi-Lune	
clubs, ligues et fédérations sportives	8 €
Comités d'entreprise, associations d'entreprise, organismes privés	8 €

2. Affiche sponsors dans les installations sportives pour les associations utilisatrices

Objet	Tarif
Affichage ponctuel	Gratuit (valorisation dans les comptes associatifs : forfait de 50 € / emplacement utilisé au cours de la saison sportive)
Affichage "permanent" valable pour la saison sportive et pour un parrainage de 1000 € minimum	Redevance par emplacement = 5 € x nombre de mois d'occupation + 5% des avantages et profits

G - MÉDIATHÈQUE MEDIALUNE

Abonnement annuel	résidents à Tassin la Demi-Lune	non-résidents à Tassin la Demi-Lune
Adulte	12 €	18 €
Adulte non imposable (a)	10 €	13 €
18 - 25 ans et étudiant (b)	10 €	13 €
Enfant (0 - 17 ans) (c)	<i>gratuit</i>	7 €
Collectivité (d)	<i>gratuit</i>	<i>pas de prêt</i>

L'abonné à jour de sa cotisation a accès à l'Espace Public Numérique et bénéficie de connexions gratuites à internet.

Justificatifs :

- (a) Adulte non imposable : le dernier avis d'imposition
- (b) Étudiant 18 - 25 ans : carte étudiant ou attestation de scolarité
- (c) Enfant 0 - 17 ans : carte d'identité ou livret de famille

(d) Carte collectivité (crèche, établissement scolaire, etc.) : demande écrite annuelle de l'organisme désignant nominativement un ou des interlocuteurs + présentation de la pièce d'identité de la personne mandaté

Renouvellement de carte perdue	5 €
Pénalité de retard par carte et par semaine	2 €
Vente de documents retirés des collections :	
Beaux livres	5 €
Autres documents	2 €
Services et actions diverses	
Impressions de l'Espace Public Numérique dans la limite de 2 impressions par utilisateur	gratuit
<i>Photocopies de documents dans la limite de 10 par utilisateur</i>	0,10€ par unité
Actions de médiation culturelle	gratuit

H - LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM

Les tarifs sont donnés HT (hors taxes) en euros

La location est composée du tarif salle (1) + le tarif du service de sécurité obligatoire, le cas échéant (2). **Le « service » a une durée de 4 heures**

La location des salles de l'Espace culturel L'Atrium est soumise à la procédure en vigueur et au respect du règlement intérieur. Ce dernier précise les conditions d'utilisation du tarif réduit pour les établissements scolaires élémentaires et les associations loi 1901 dûment déclarées, dont le siège social et l'activité régulière sont sur la commune de Tassin La Demi-Lune depuis au moins deux ans.

La réservation effective d'une ou plusieurs salles est soumise à la signature d'un devis détaillé (établi à l'issue d'un rendez-vous technique et d'un état des lieux ainsi que du versement d'une caution*, le cas échéant) et signé par les deux parties : la Ville et le Locataire.

*Caution * : dépôt d'un chèque de caution 2000€ pour salle Marivaux, 1000€ pour salle Chopin, 500€ pour salle Darnas, 250€ pour la galerie Forestier*

1. Location pour spectacles, conférences, réunions, cocktails

TARIF DES SALLES	Par « service » de 4h		Par heure supplémentaire	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
SALLE MARIVAUX (capacité 500 places assises avec gradin 420 places) (loge, office, hall et bar compris)	720€ (2019)	360€ (50%)	260€ (2019)	130€ (50%)
SALLE CHOPIN 139 places (office, hall, bar)	270 €	135€ (50%)	95 €	42 (50%)
SALLE DARNAS 99 places	115 €	57€ (50%)	40 €	20€ (50%)
GALERIE ROGER FORESTIER 100 places	115 €	57€ (50%)	40 €	20 € (50%)

2. Suppléments obligatoires

	Par service de 4h	Par heure
Régisseur technique	Plein tarif	
Tarif de nuit (entre 22h et 7h) ou de dimanche	360 €	120 €
Pour une exigence technique spécifique	180 €	60 €

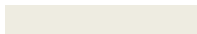
Service de sécurité obligatoire	Par heure	
	Dimanches et jours fériés	Du lundi au samedi
Un agent SSIAP 1	50 €	25 €
Un agent de sécurité (ADS) pour le parking lors des événements accueillants + de 300 personnes	50 €	25 €

3. Location pour les salons ou congrès

TARIF DES SALLES	A la journée (amplitude de 12h maxi - fin à 21h)	
	Plein tarif	Tarif réduit
SALLE MARIVAUX (sans gradin) (Office, Hall, bar compris)	1400€ (2019)	700€ (50%)
SALLE DARNAS 99 places	250 €	125€ (50%)
GALERIE ROGER FORESTIER 100 places	250 €	125€ (50%)

4. Location pour les expositions de 4 à 8 jours

TARIF DES SALLES	A la journée	
	Plein tarif = Artiste ne résidant pas à Tassin La Demi-Lune	Tarif réduit = Artiste résidant à Tassin la Demi-Lune
SALLE DARNAS	55 €	22 €
GALERIE ROGER FORESTIER	55 €	22 €



I - LOCATION MOBILIER COMMUNAL

Désignation	Tarif unitaire de remboursement en cas de dommage ou perte	Caution à déposer lors de la demande de prêt	Forfait de livraison et reprise (valorisation de la prestation de prêt gratuite)*
<i>Chaises</i>	10 €	25€ par série de 50 chaises	60 €
<i>Tables</i>	20 €	60 € par série de 10 tables	60 €
<i>marabout de 9 m²</i>	100 €	100 €	100 €
<i>marabout de 18 m²</i>	400 €	400 €	100 €

* pour les associations à identifier dans les comptes annuels en avantages en nature

**VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020**

TARIFS PAR NUMERO

1 page	600 €
1/2 page	300 €
1/4 page	200 €

TARIFS POUR TROIS NUMEROS

(même emplacement et même dimension)

1 page	1 710 €
1/2 page	855 €
1/4 page	481 €

TARIFS POUR ONZE NUMEROS

(même emplacement et même dimension)

1 page	5 941 €
1/2 page	2 971 €
1/4 page	1 981 €

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
TARIFS COMMUNAUX
2019 - 2020

TRANCHE QF	QUOTIENT FAMILIAL CAF	PRIX DU REPAS en €	PRIX MAJORE DU REPAS EXCEPTIONNEL (selon les modalités du règlement intérieur)
1	De 0 à 400 €	3,80 €	4,00 €
2	De 401 à 800 €	4,00 €	4,20 €
3	De 801 à 1200 €	4,20 €	4,50 €
4	Supérieur à 1200 €	4,50 €	5,00 €
Hors Tassin (<i>excepté enfants de CLIS</i>)		5,00 €	5,50 €
Adulte		6,00 €	

Le calcul du Quotient Familial CAF se fait de la manière suivante :
 {Revenu Net Global (Impôts sur le Revenu) / Nombre de Parts du Foyer} / 12

Les recettes sont encaissées par le délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire

2) DEPENSES

A - CHEQUES FAMILLES

1 - Conditions d'attribution :

- . familles habitant la ville de Tassin la Demi-Lune, au moins depuis le 1er janvier de l'année précédent la demande
- . familles comptant au moins 3 enfants à charge de moins de 21 ans, au 1er janvier de l'année considérée

2 - Pièces à fournir :

- . le livret de famille
- . l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . une attestation de prestation familiale Caf ou MSA pour l'année en cours

3 - Conditions d'utilisation :

- . de février à octobre de l'année d'attribution
- . auprès des partenaires ayant signés une convention avec la Ville ou des services municipaux, pour les activités sportives et culturelles
- . distribution du 1er février au 30 septembre, les lundis après-midi et mercredis toute la journée,

CHEQUE-FAMILLE : **5,50 €** la valeur nominale d'un "chèque-famille" (carnet de 8 chèques par enfant)